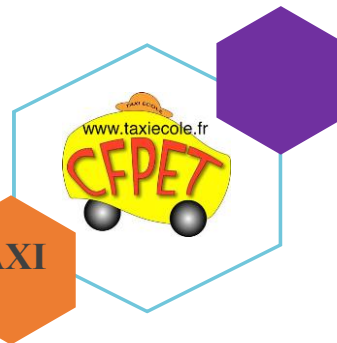




FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI PROGRAMME DE FORMATION

EI CHRETIEN Olivier - CFPET - Taxi école
1 rue Bernard Maris – Bâtiment Rubixco
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

Tél : 02 45 34 09 75 - Courriel : taxi.ecole@orange.fr - www.taxiecole.fr
Agrément N° 24 37 02099 37 délivré par le préfet de la région Centre Val de Loire

Public visé par la formation :

- ✚ Candidats à l'examen de conducteur de taxi
- ✚ Formation tous publics

Prérequis :

- ✚ Être titulaire du permis de conduire B hors période probatoire
- ✚ Satisfaire au test de présélection du CFPET (en ligne)
- ✚ Être équipé d'un ordinateur, caméra, micro et du logiciel Zoom (gratuit)

Informations préalables :

- ✚ Pour obtenir la carte professionnelle, il faut :
 - Satisfaire à la visite médicale « groupe lourd » à passer auprès d'un médecin agréé par la préfecture de votre département et avoir un brevet de secourisme de moins de 2 ans
 - Ne pas avoir de condamnation au bulletin N°2 du casier judiciaire
- ✚ En cas de situation de handicap ou de besoin spécifique, merci de contacter notre référente au 02 45 34 09 75 (les matins)

Objectifs de la formation :

- ✚ Être capable à répondre à des questionnaires écrits sous forme de QCM sur les matières au référentiel de l'examen (arrêté du 6 avril 2017).
- ✚ Être capable de rédiger des réponses courtes sur les matières au référentiel de l'examen (arrêté du 6 avril 2017).
- ✚ Maîtriser l'utilisation d'un GPS.
- ✚ Être capable d'effectuer un transport de personnes à titre onéreux dans un véhicule taxi et d'utiliser les équipements spéciaux afférant à la profession.
- ✚ Être en mesure d'obtenir le certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.



Contenus de la formation :

Référentiel : Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès à la profession de conducteur de taxi.

- ✚ réglementation du transport public particulier de personnes
- ✚ prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes
- ✚ gestion
- ✚ sécurité routière
- ✚ topographie
- ✚ réglementation connaissance du territoire et la réglementation locale
- ✚ réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité
- ✚ mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi

Moyens et méthodes pédagogiques :

- ✚ Cours magistraux
- ✚ Exercices pratiques
- ✚ Cahiers d'exercices pour la sécurité routière, la topographie, la tarification.
- ✚ Divers documents papiers
- ✚ Utilisation d'un tableau électronique interactif (E.Beam) ou écran numérique Speechi
- ✚ Utilisation d'une application GPS sur smartphone (type Google Maps)
- ✚ Cours FOAD Zoom, classe virtuelle, synchrone

Moyens d'organisation, d'accompagnement pédagogique et technique mis à disposition du stagiaire :

- ✚ Personne en charge de la FOAD : Olivier Chrétien
- ✚ Aide immédiate (classe virtuelle synchrone, tchat)
- ✚ Questions directes sur Zoom, dates définies sur le planning à la journée joint

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

- ✚ Mise en situation par examens blancs hebdomadaires.
- ✚ Évaluations spécifiques aux séquences en classe virtuelle pendant les séances examens en présentiel
- ✚ Examen final à l'issue de la formation organisé par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- ✚ Délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cas de réussite à l'examen final. Cette carte est délivrée par le préfet du département.

Centre de Formation et de Préparation à l'Examen de Taxi



Moyens de suivre l'exécution de l'action et les résultats :

- ✚ Feuille de présence à signer à chaque demi-journée par le stagiaire et le formateur
- ✚ Bilan par stagiaire et suivi des résultats des examens blancs de façon hebdomadaire
- ✚ Attestation d'assiduité, certificat de la réalisation et relevé de connexion pour FOAD

Compétences visées :

- ✚ Être admis à l'examen de conducteur de taxi organisé par les chambres de métier et de l'artisanat.

Qualité des formateurs :

- ✚ **Olivier Chrétien** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 20 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Formateur indépendant et dirigeant du centre de formation CFPET. Référent pour la FOAD.
- ✚ **Mauro Cuzzoni** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 10 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Artisan taxi
- ✚ **Franck Mathon** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 3 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi
- ✚ **Laurent Stona** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 10 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Formateur indépendant - Titulaire du BAFM
- ✚ **Joséphine Hollande** : Formatrice de conducteurs de taxi titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi
- ✚ **Willy Davault** : Formateur de conducteurs de taxi depuis 2024 - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Artisan taxi
- ✚

Durée de la formation, tarif et modalités d'organisation :

- ✚ Formation en continu d'une durée de 140 heures (20 jours) :
112 heures en présentiel, 28 heures en FOAD synchrone
- ✚ Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (soit 35 heures par semaine). Un planning à la demi-journée est donc publié.
- ✚ Devis : sur demande
- ✚ Nombre de stagiaires : De 6 à 20